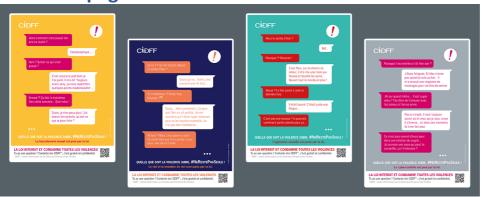


Dossier de presse

Sommaire

I – La campagne #NeRestePasSeule	1
II – Des chiffres alarmants	2
Une mise sous silence des VSS étudiantes	2
L'origine de ces violences	3
L'enquête Virage	3
II - : Les spécificités des violences dans l'ESR	5
III - Les recours possibles au sein de l'université	6
Des obligations inégalement appliquées	6
Les cas particuliers des violences LGBT+phobes et de la lutte contre les discriminations sexistes	6
IV — Vers qui peuvent se tourner les étudiantes	7
Dans les établissements	7
Les missions égalité femmes hommes	7
Les CIDFF et les étudiantes victimes de VSS	7

I – La campagne #NeRestePasSeule



Il n'est plus possible d'ignorer les violences sexistes et sexuelles auxquelles sont confrontées les étudiantes de notre pays, elles constituent une **discrimination intolérable, qui influe directement sur les vies et les carrières** de ces jeunes femmes. C'est la raison pour laquelle nous relançons aujourd'hui notre campagne de prévention et de sensibilisation aux violences étudiantes #NeRestePasSeule

Pour lutter contre ce fléau, il faut renforcer les actions de prévention auprès des étudiantes, étudiants et personnel des établissements de l'enseignement supérieur et renforcer les partenariats avec les associations spécialisées comme



les CIDFF. Ceux-ci disposent d'équipes professionnelles pluridisciplinaires (juristes et psychologues) formées pour l'information et l'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

Afin de participer à la prévention de ces violences et protéger les victimes, les 98 CIDFF relancent la campagne de sensibilisation #NeRestePasSeule. Cette campagne s'adresse principalement aux étudiantes et plus largement à tou·te·s les acteur·rice·s de l'enseignement supérieur : professeur·e·s, assistant·e·s sociaux·ales, psychologues, référent·e·s égalité, personnel, etc. Elle vise à dénoncer à travers quatre visuels les différentes formes de violences subies par les étudiantes : harcèlement sexuel, cybercontrôle, agressions sexuelles et viol. Elle rappelle la manière dont la loi protège chaque étudiante. Enfin, elle incite les victimes à demander de l'aide auprès de la cellule d'écoute de l'établissement et/ou auprès du CIDFF le plus proche.

Cette campagne s'appuie sur des **vidéos** diffusées sur les réseaux sociaux ainsi que sur des **flyers et affiches** qui seront **diffusés** dans les établissements d'enseignement supérieur en partenariat avec des universités, des grandes écoles, des associations féministes et des associations étudiantes et les CIDFF. Elle est également relayée par des influenceuses.

Accéder aux vidéos : <u>Agression sexuelle.mp4</u> ; <u>Cybercontrôle.mp4</u> ; <u>Harcèlement sexuel.mp4</u> VIol.mp4

Vous êtes un média et vous souhaitez être partenaire de cette campagne, contactez-nous ! **Contact :** presse@fncidff.fr

II – Des chiffres toujours aussi alarmants

- 10 % des filles déclarent avoir déjà subi une agression sexuelle sur le campus.
- 5,7 % déclarent avoir été victimes d'une tentative de viol ou d'un viol.
- 23 % des filles victimes de violences sexuelles ou sexistes n'en ont parlé à personne. Seules
 12 % disent en avoir parlé à l'administration, aux représentants des élèves ou aux professeurs.
- Seules 24 % des filles ayant subi des violences physiques sexuelles disent avoir reçu de l'aide permettant d'améliorer la situation.
- Les témoignages collectés via le sondage montrent que les représentations sur la sexualité et sur les violences sexuelles sont encore très sexistes.

Enquête Observatoire des VSS Étudiantes

Une mise sous silence des VSS étudiantes

L'association, Observatoire des VSS Étudiantes, créée en 2019 par et pour des étudiant·e·s, évoque sur son site les **quatre constats qui l'ont poussée à mener cette première enquête** : le fait que les violences sexuelles et sexistes tendent à être minimisées par les jeunes et leurs établissements ; le manque de données sur le sujet, ce qui empêche



de se rendre compte de son étendue, cette mise sous silence qui fait des études supérieures un terrain propice aux violences, et enfin le fait que ces agressions verbales et physiques se perpétuent ensuite dans le monde du travail.

Les résultats de cette première enquête nous apprennent également qu'en France, les hommes n'échappent pas à ces violences puisque 5 % d'entre eux révèlent avoir déjà été victimes d'un acte de violence sexuelle ou sexiste.

L'origine de ces violences

Il ressort de l'étude de l'Observatoire des VSS Étudiantes qu'une partie des violences sont attribuées à "l'effet de groupe" (20 % des réponses), à l'impunité (18 %), ex aequo avec la consommation excessive d'alcool, et le manque d'éducation des étudiants.

Au total, plus d'un tiers des étudiants sondés (34 %) ont été victimes ou témoins de violences sexuelles.

Pour 24 % d'entre eux, ces violences ont été subies sous l'emprise de l'alcool.

Par ailleurs, il apparaît que les faits de violence physique sont plutôt commis en soirée ou en week-end, en dehors du campus ou de l'établissement : c'est le cas pour 56 % des viols.

L'un des volets du questionnaire concerne le "profil type" (statut, lien avec la victime).

Dans les résultats, il apparaît que la majeure partie de ces violences sont commises par des étudiants. Le rapport souligne par ailleurs qu'"Il s'agit donc souvent du cercle d'amis proches et de personnes connues de la victime".

Enfin, à l'issue de l'enquête, les auteurs du rapport ont demandé aux sondés de sélectionner ou d'évoquer ce qu'ils pensaient être des solutions pour éradiquer ce type de violences. La première solution, la plus plébiscitée, est la mise en place d'une campagne de communication sur le sujet ; la seconde est la mise en place d'un accompagnement juridique pour les victimes et enfin, la troisième, est la mise en place de campagnes de prévention en amont des soirées, des week-ends d'intégration et au sein des associations.

L'enquête Virage

Les violences subies dans le cadre des études universitaires : principaux résultats des enquêtes Violences et rapports de genre (Virage) réalisées auprès d'étudiant·e·s de 4 universités françaises.

Quinze ans après l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff), l'enquête « Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes », dite enquête Virage, a pour but d'actualiser et d'approfondir la connaissance statistique des violences faites aux femmes tout en étendant son champ d'investigation à la population masculine. L'équipe de l'enquête Virage s'est, entre autres, donné pour objectif de produire des connaissances sur les violences subies dans le cadre des études en général et dans le cadre des études universitaires en particulier. Cet objectif répond à un besoin de connaissance exprimé par les pouvoirs publics, notamment le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Service des Droits des femmes du ministère des Solidarités et de la Santé. Les Observatoires de la vie étudiante ont eu pour mission de mettre en place une enquête statistique sur le harcèlement sexuel et les violences sexistes subies par la





population étudiante. Virage s'inscrit ainsi dans un cadre plus large de développement des politiques d'égalité entre les sexes et d'instauration de protocoles de lutte contre les violences et les discriminations au sein de l'université. Pour répondre à ces besoins de connaissance, l'enquête Virage interroge les étudiant·e·s sur les violences qu'il·elle·s ont pu subir dans le cadre de leurs études.

Ces enquêtes visaient à explorer les formes, les contextes et les conséquences des violences subies dans le cadre des études universitaires. Elles sont ainsi complémentaires au volet de l'enquête Virage réalisé par téléphone auprès de la population générale. Au total, plus de 120 000 étudiant·e·s ont été sollicités pour répondre à l'enquête sur internet. Parmi eux, 6 648 étudiant·e·s ont répondu à l'enquête et 1 882 étudiant·e·s ont déclaré au moins un fait (1 441 femmes et 441 hommes). Les déclarations de violences paraissent relativement élevées dans les universités : environ un tiers des femmes et un quart des hommes ont déclaré au moins un fait.

Deux grands types de violences sont dénoncés: les violences psychologiques d'une part et les violences à caractère sexuel d'autre part, qu'elles soient sans contact, sans pénétration ou avec pénétration. Qu'elles soient psychologiques ou sexuelles, les violences ont des effets néfastes sur les parcours des étudiant·e·s. Ceux qui sont encore en études, que nous avons pu enquêter, ont notamment changé d'orientation ou d'établissement, par exemple. Notons enfin, que les étudiant·e·s touché·e·s par les violences en parlent à leurs amis ou proches, sans pour autant engager de procédures au sein des établissements quand bien même les faits déclarés sont jugés graves.

Source: https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/les-violences-subies-dans-le-cadre-des-etudes-universitaires



II - : Les spécificités des violences dans l'ESR

En 2014, le Collectif de lutte antisexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (CLASCHES) écrivait « les violences sexistes et sexuelles constituent une réalité largement occultée dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Pire, l'absence d'information, les résistances et le traitement inéquitable de ces situations garantissent une réelle impunité aux auteurs de ces violences. » La quasi-absence de données ne permettait pas de rendre visible le phénomène des violences sexistes et sexuelles dans l'ESR, c'est pour cette raison que le collectif a décidé d'informer les différents publics des situations auxquelles étaient confrontées les étudiantes en lançant la première édition de *Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Guide pratique pour s'informer et se défendre.* Destiné aussi bien aux victimes qu'aux témoins de situations de harcèlement sexuel, et, plus largement, à tou·te·s les actrices et acteurs de l'ESR. Il avait pour but de sensibiliser à la question du harcèlement sexuel et des violences sexistes et sexuelles dans l'ESR, d'orienter les victimes et les témoins et de fournir des outils, notamment juridiques.

Extrait du Guide Clashes

« Spécificités relation prof/étudiante

Les caractéristiques de l'ESR créent à la fois des conditions propices au harcèlement sexuel et à sa négation. En effet, la relation de dépendance entre un·e doctorant·e et son/sa directeur/directrice de thèse, et, le cas échéant, son encadrant·e ou co-directeur/co-directrice, est particulièrement propice au harcèlement sexuel et aux agressions. Ainsi, la nécessité de l'accord du directeur/de la directrice de thèse pour de nombreuses démarches et activités (formulaires administratifs – inscription, réinscription, titre de séjour, etc. -, demandes de financement, autorisations de publication, candidatures à des postes d'enseignement – de la vacation aux postes d'attaché·e temporaire d'enseignement et de recherche [ATER]) met les doctorantes en position vulnérable. Plus largement, la personnalisation de la relation pédagogique dans l'enseignement supérieur (par exemple pour le suivi d'un mémoire) accroît les risques d'abus de pouvoir et donc, notamment, de harcèlement sexuel.

Spécificité de la vie étudiante

La cohabitation en résidences étudiantes, les soirées ou week-end « d'intégration » et les traditions de « bizutage » (qui continuent d'exister malgré leur interdiction) constituent, par exemple, autant de situations qui peuvent générer toutes formes de violences sexistes et sexuelles.

Stratégie des agresseurs : la relation de pouvoir

Il n'y a pas de profil type des agresseurs. On peut cependant souligner que les auteurs de harcèlement sexuel profitent très souvent d'une position de pouvoir par rapport à leur(s) victime(s): un homme par rapport à une femme, un enseignant par rapport à une étudiante/doctorante, un enseignant de rang supérieur par rapport à une collègue, un



enseignant par rapport à une agente administrative, un Français par rapport à une étrangère, etc.

III - Les recours possibles au sein de l'université

Des obligations inégalement appliquées

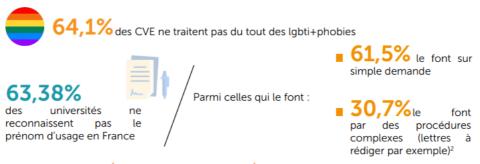
Alors que trois mois plus tard, tous les établissements de l'ESR allaient avoir pour obligation de mettre en place des dispositifs de signalement et d'écoute des victimes, l'UNEF en juin 2020 constatait dans son enquête « Les discriminations dans l'enseignement supérieur que :

- 7 % des universités ne communiquaient sur aucun dispositif de lutte contre les violences malgré l'obligation de mise en place
- 45,1 % des universités ne disposaient pas d'une cellule de veille et d'écoute CVE

Ces chiffres permettent de prendre conscience du bouleversement structurel et culturel à mettre en place afin que le parcours des étudiantes ne se transforme pas en parcours de la victime, isolée et enfermée dans les violences auxquelles elle est confrontée, sans recours possible auprès de l'administration.

Les cas particuliers des violences LGBT+phobes et de la lutte contre les discriminations sexistes

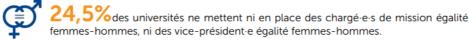




DES UNIVERSITÉS TROP PEU ENGAGÉES CONTRE LE SEXISME







² Pour d'autres universités, les modalités de reconnaissance ne sont pas encore précisées



IV – Vers qui peuvent se tourner les étudiantes

Dans les établissements

Les **personnels de santé et d'action sociale** des universités ou des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche peuvent aider les victimes en leur apportant soutien psychologique, écoute et éventuellement premiers soins et le cas échéant les orienter vers les personnes, associations ou services compétents pour les accompagner.

Dans les établissements de l'ESR de nombreuses associations ont vu le jour afin d'apporter un premier soutien aux victimes et de participer à la prévention des VSS par des actions d'information et de sensibilisation.

Les missions égalité femmes hommes

Depuis la loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, les missions égalité femmes hommes sont obligatoires dans les universités publiques. Quand elles existent, les membres de ces services spécialistes des questions d'égalité guident et accompagnent les étudiant·e·s dans leurs démarches.

Les CIDFF et les étudiantes victimes de VSS

Les équipes professionnelles des 98 CIDFF jouent un rôle important dans la sensibilisation et la prévention des violences sexistes et sexuelles étudiantes et l'accompagnement des jeunes femmes victimes. Répartis sur l'ensemble du territoire à travers plus de 2300 points d'informations, les CIDFF constituent le premier réseau d'information juridique et d'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. D'ores et déjà, plus de 25 CIDFF ont un partenariat avec une ou plusieurs universités pour mener des actions de sensibilisation et/ou de prévention auprès du personnel encadrant ou directement auprès des étudiantes.

Exemple de convention avec Sciences Po Lyon https://www.sciencespo-lyon.fr/fr/actualite/institutionnelles/convention-cidff

1 FNCIDFF - 98 CIDFF - 2300 lieux d'information - 400 000 personnes informées - 721 000 demandes d'informations traitées dans les domaines de • l'accès au droit • la vie familiale et la parentalité • la lutte contre les violences faites aux femmes • l'éducation et la citoyenneté, • l'emploi, la formation et la création d'entreprise • la santé. En 2021, les CIDFF ont accueilli et informé 45 800 femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Les CIDFF exercent, dans le cadre d'un agrément quinquennal, une mission d'intérêt général inscrite au Code de l'action sociale et des familles qui leur est confiée par l'État*.

*Source FNCIDFF 2021

Contact presse:

Franck Bénéï – 01 42 17 12 13 presse@fncidff.fr